Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ERRATUM – Maïs Bt11 et TC1507 : quel herbicide tolèrent-ils ?

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/03/2009, modifié le 27/02/2025

Contrairement à ce que nous écrivions dans la brève « UE - Culture de deux nouveaux maïs GM : décision reportée » [1], les maïs transgénique Bt11 et TC1507 en cours d'autorisation dans l'Union européenne ne sont pas modifiés pour tolérer des herbicides à base de glyphosate mais à base de glufosinate. Une confusion entre les herbicides qui n'est pas anodine, les entreprises fabriquant des plantes transgéniques prenant généralement soin de les rendre tolérantes aux herbicides qu'elles commercialisent et non aux herbicides d'entreprises concurrentes. Les maïs Bt11 et TC1507 ont été fabriqués respectivement par Syngenta et Pioneer, deux entreprises commercialisant des herbicides à base de glufosinate. Le glyphosate est un principe actif d'herbicides commercialisés par Monsanto.

[1] UE - Culture de deux nouveaux maïs GM : décision reportée

Adresse de cet article : https://infogm.org/erratum-mais-bt11-et-tc1507-quel-herbicide-tolerent-ils/